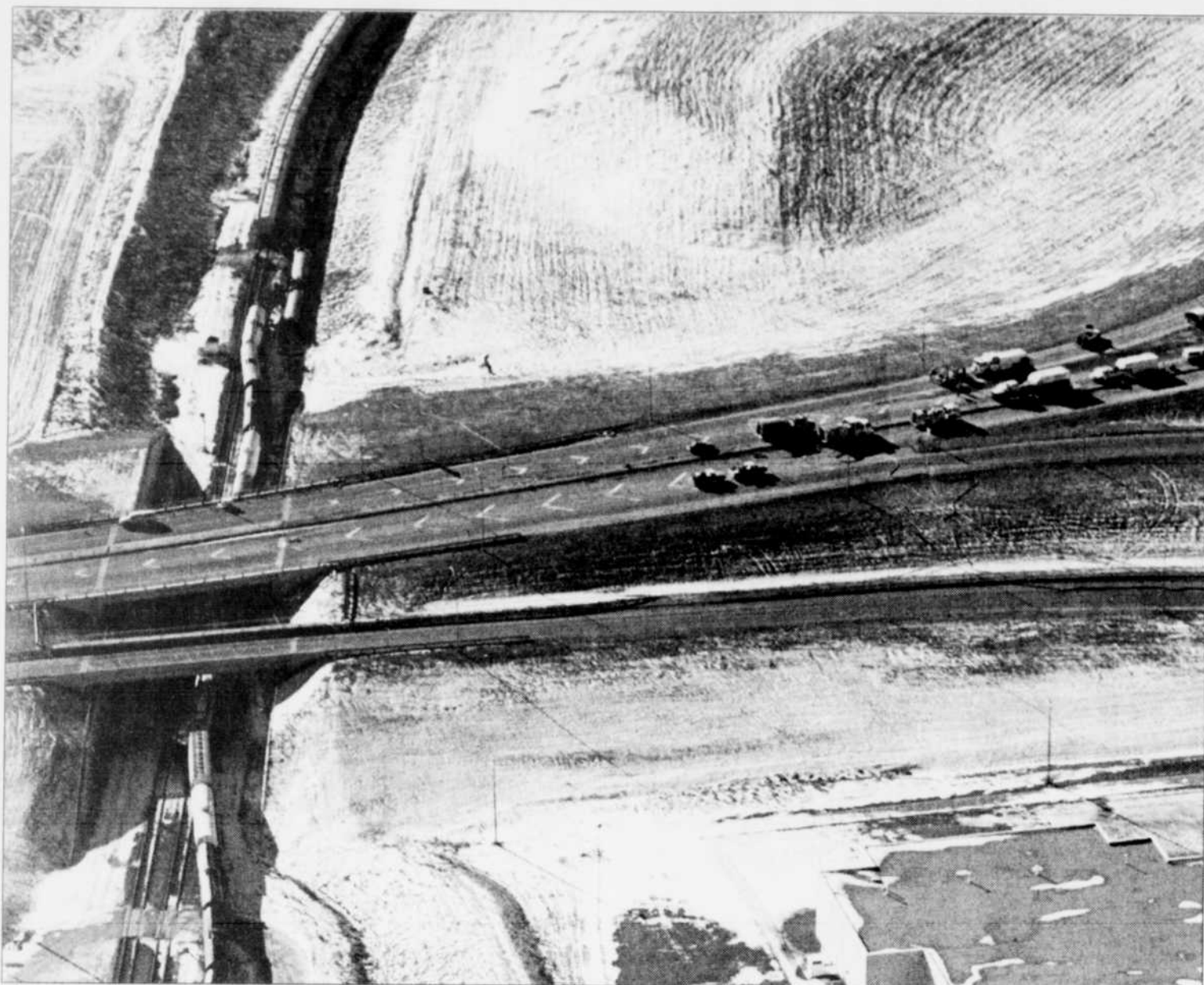


LE QUÉBEC LE CANADA



Des véhicules d'urgence sont garés pêle-mêle sur l'autoroute surplombant la voie ferrée du Canadien Pacifique où un train a déraillé, hier, dans un quartier industriel de Red Deer, en Alberta. Environ 5000 personnes ont dû évacuer leur maison ou leur lieu de travail alors que des travailleurs s'efforçaient de nettoyer le site du déversement d'ammoniac. L'accident a fait un blessé grave, un homme, qui reposait hier à l'hôpital.

Les vapeurs d'ammoniac chassent 5000 Albertains de chez eux

Le produit toxique s'est échappé d'un train déraillé

■ RED DEER, Alb. (PC) — Quelque 5000 résidents de Red Deer, en Alberta, ont dû quitter hier foyers et commerces en raison des vapeurs toxiques d'ammoniac provenant d'un wagon-citerne accidenté.

Un homme a été hospitalisé vendredi soir après avoir inhalé le produit déversé à la suite du déraillement d'un convoi du Canadien Pacifique dans un quartier industriel, a indiqué la police. Ce sont des membres des services d'urgence qui ont découvert l'homme gisant près du lieu du déversement. Hier, il était toujours dans un état critique. Il ne s'agit ni d'un membre des services d'urgence ni d'un employé du transporteur ferroviaire.

Le wagon-citerne contenait de l'ammoniac anhydre, un fertilisant chi-

mique liquide sous pression, mais qui se volatilise à l'air libre. Inhalé, l'ammoniac peut littéralement brûler les poumons ou irriter les parties aqueuses du corps.

Trois policiers et deux citoyens ont été soignés pour de légères irritations.

Dès après le déversement, vendredi, la Gendarmerie royale du Canada a fermé l'autoroute 2, principal axe de communication entre Edmonton et Calgary. Elle l'a rouverte quelques heures plus tard pour ensuite la condamner à nouveau, hier, afin d'éviter que les automobilistes ne soient incommodés par les vapeurs toxiques transportées par le vent.

Environ 60 personnes habitant à proximité du lieu du déversement ont été évacuées vendredi soir, mais un nouvel ordre d'évacuation émis hier a porté à

1,6 kilomètres le rayon de la zone interdite. Compte tenu des vents qui ont tourné, nous avons dû porter ça à 5000, a dit l'agent Dan Doyle, de la GRC. La municipalité a expliqué qu'il s'agissait d'une précaution nécessaire pendant le nettoyage du site contaminé.

L'état d'urgence a été décrété pour toute la durée des opérations de décontamination, c'est-à-dire au moins jusqu'à hier soir, a déclaré le porte-parole Kelly Kloss. Les résidents évacués ont pu trouver refuge au collège local.

L'agent Doyle a expliqué que des équipes s'affairaient hier après-midi à construire une digue de sacs de sable afin de contenir l'eau aspergée sur le sol pour préserver l'ammoniac à l'état liquide. Des camions-citernes devaient ensuite pomper le produit déversé.

La GRC entend fera enquête.

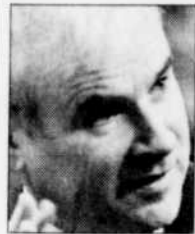
BABILLARD DE LA COLLINE

La Floride à Ottawa

Les députés fédéraux ont choisi le 34^e président de la Chambre des communes, cette semaine. Au fil d'arrivée, le député de Kingston et les Îles a coiffé 10 autres candidats, dont l'ex-arbitre de la LNH Bob Kilger. Responsable de la gestion d'un budget annuel de 250 millions \$, Peter Milliken touchera 52 000 \$, en plus de son salaire de député, qui avoisine les 68 000 \$. Il pourra également démenager ses pénates au domaine Kingsmere, dans le parc de la Gatineau, où est située la résidence officielle du président. Pas moins de cinq heures et cinq tours de scrutin auront été nécessaires pour conférer la victoire à M. Milliken. Heureusement, personne n'a demandé de recomptage.

Lecture de chevet

Le premier ministre Jean Chrétien a eu ces bons mots pour le nouveau président Peter Milliken, quelques minutes après son élection: «J'apprends que déjà à l'âge auguste de huit ans, vous disiez souhaiter être président de la Chambre des communes. Vous avez été très persistant», a déclaré le premier ministre, Jean Chrétien, provoquant les rires des parlementaires. À la sortie de la Chambre, cependant, le président Milliken avouait ne pas savoir où le premier ministre (ou ses recherchistes) était allé pêcher cette histoire. On sait cependant que M. Milliken était encore à l'école secondaire lorsqu'il a commencé à lire les Hansard (compte-rendu des débats et procédures de la Chambre), le soir, avant de s'endormir...



Peter Milliken

Bon voyage

Le premier ministre canadien dirigera une mission commerciale à Beijing, à Shanghai et à Hong-Kong, du 9 au 18 février. En plus des frais du vol nolisé, évalués à 5500 \$, les journalistes intéressés à accompagner Équipe Canada doivent déboursier un autre 5000 \$ pour les repas, le téléphone, les salles de travail et le transport terrestre. De plus, on nous informe que des chambres ont été réservées pour les journalistes aux endroits suivants: Beijing (180 \$ la nuit), Shanghai (230 \$ la nuit) et Hong-Kong (510 \$ la nuit). Merci pour l'invitation.

Laurel et Hardy

Jean Chrétien se rendra à Washington, demain, à l'invitation du président George W. Bush. Ce sera la première rencontre du nouveau leader américain avec le chef d'un pays étranger. Espérons que M. Bush a fait ses devoirs, depuis son élection. On se rappellera que l'émission humoristique canadienne *This Hour Has 22 Minutes* s'était payé la tête de M. Bush, au cours de sa campagne électorale. Lors d'un point de presse, un membre de l'équipe se faisant passer pour un journaliste avait annoncé à M. Bush que le premier ministre canadien Jean «Poutine» venait de lui donner son appui. Ce à quoi le futur président américain avait répondu: «J'ai bien hâte de travailler avec lui.»



Jean Chrétien

Référendum au carré

Le député de Saskatoon-Humboldt, Kim Pankiw, a déposé un avis de motion, cette semaine, afin de présenter le projet de loi suivant: «Que dans l'éventualité d'un futur référendum sur la souveraineté au Québec, le gouvernement du Canada devrait s'engager à tenir un référendum parallèle dans le reste du pays pour demander si le Québec devrait rester à l'intérieur du Canada.» On n'a pas fini.

Citation de la semaine



Deborah Grey

La citation de la semaine revient à la députée alliante Deborah Grey qui, dans le tumulte suivant la découverte d'une substance bactériologique dans un bureau de Citoyenneté et Immigration Canada, cette semaine, a fait la proposition suivante: «Je crois qu'il devrait y avoir un mécanisme qui régirait l'ouverture du courrier.»

Informations colligées par Patrice Gaudreault, journaliste au quotidien Le Droit d'Ottawa.

SHERBROOKE

Mystérieux malaise

■ MONTRÉAL (PC) — Onze téléphonistes d'une compagnie de télémarketing de Sherbrooke ont été transportées à l'hôpital, hier après-midi, après avoir été intoxiquées par une substance inconnue.

Vers 14 h, une centaine d'employés de la compagnie ACI Télécentric, située dans un secteur industriel du centre-est de Sherbrooke, ont été évacués lorsque plusieurs d'entre eux ont ressenti des nausées et des étourdissements. Deux des employés ont éprouvé de brèves pertes de conscience. Il n'en fallait pas plus pour que les autres travailleurs quittent en vitesse l'édifice.

Le directeur du Service de prévention des incendies de Sherbrooke, Michel Richer, a précisé hier soir que la mystérieuse substance qui a causé le malaise chez les employés n'avait toujours pas été identifiée. «Environnement Québec, la Commission de santé et de sécurité au travail et un hygiéniste industriel venant de Montréal ont été mandés sur les lieux. Toutefois, on n'est pas plus avancé ce soir qu'on ne l'était en après-midi», a déclaré le directeur Richer.

L'édifice où s'est produit l'émission de la substance toxique est de construction récente et n'abrite qu'une centrale

téléphonique, donc aucune substance chimique qui pourrait être à l'origine du malaise n'est utilisée.

Les pompiers ont toutefois procédé hier à l'élimination de plusieurs hypothèses. Ainsi, l'édifice n'est pas alimenté au gaz naturel et il n'y a pas de garage sous l'immeuble d'où auraient pu provenir des émanations de monoxyde de carbone, tandis que le chauffage ne serait pas en cause non plus.

De plus, il ne s'agit pas d'une intoxication alimentaire, puisque les 11 employés qui ont ressenti un malaise ne se sont pas rendus dans un même restaurant et n'ont pas mangé la même nourriture. Lorsque les pompiers sont arrivés sur les lieux, leurs appareils servant à déterminer le degré de toxicité de l'air ambiant n'ont rien détecté. Le directeur Richer a précisé que les recherches s'orientaient maintenant vers une compagnie voisine, dont les murs sont mitoyens et qui effectue des travaux de soudure et de peinture.

Toutes les personnes qui ont été incommodées ont pu réintégrer leur domicile en fin de journée hier après avoir été traitées dans les deux pavillons du centre hospitalier universitaire. Des prises de sang prélevées chez les malades n'ont rien révélé d'anormal.

Ni gaz naturel, ni garage souterrain, ni chauffage en cause

Alberta: feu vert aux chirurgies d'un jour en privé

EDMONTON (PC) — Appuyé par les médecins de la province, le gouvernement albertain s'appête à permettre les soins chirurgicaux d'un jour en cliniques.

Vendredi, le conseil d'administration du Collège des médecins et des chirurgiens de l'Alberta a en effet approuvé à l'unanimité la nouvelle réglementation proposée sur les cliniques de chirurgies d'un jour. Ces normes s'appliqueront aux «centres de chirurgies d'un jour sans hospitalisation», tels que définis par la Loi albertaine sur la protection des soins de santé.

En vertu de ces règles, les cliniques devront renouveler leur accréditation après 6, 12 et 24 mois suivant la première certification. Elles devront embaucher un nombre minimal d'infirmières diplômées par patient et tenir un bilan de leurs activités.

D'aucuns estiment que ces cliniques sont en fait des établissements hospitaliers privés à but lucratif, et que le collège des médecins aurait dû attendre avant d'approuver les nouvelles normes.

Bev Dick, vice-président des Infirmières unies de l'Alberta, s'est dit par-

ticulièrement perplexe quant au plancher d'emploi. «Je pense qu'on va finir par se rendre compte que des effectifs minimaux deviennent assez vite des effectifs maximaux», a-t-elle dit.

Le chef néo-démocrate provincial, Raj Pannu, croit que les médecins «ont décidé tout ça beaucoup trop vite». «Cela ouvre maintenant la porte à tout investisseur désireux d'établir un hôpital privé à but lucratif et de demander une accréditation.»

Le docteur Larry Ohlhauser, registraire du collège, a pour sa part réfuté les allégations de M. Pannu selon lesquelles

le gouvernement aurait forcé la main des médecins. «Nous faisons notre travail et il est inacceptable que quiconque laisse entendre que nous ayons été forcés à faire quoi que ce soit, a dit le D^r Ohlhauser. La loi stipule que nous devons établir ces normes.»

Avant de traiter son tout premier patient, une clinique privée doit obtenir l'approbation de plusieurs organismes, dont les régies régionales de la santé, le ministre et le Collège des médecins. Jusqu'ici, aucune demande d'accréditation n'a été déposée.

Le ministre albertain de la Santé,

Gary Mar, a affirmé qu'aucun centre de chirurgies d'un jour offrant des soins remboursés par l'assurance-maladie ne serait accrédité à moins qu'il ne complète réellement le système de santé actuel.

«Toutes les opérations majeures doivent encore être effectuées dans un hôpital et la Loi sur la protection des soins de santé interdit les hôpitaux privés, a-t-il dit. Les cliniques privées offrant des soins d'un jour pourront seulement offrir des opérations mineures requérant moins de 12 heures de soins postopératoires.»



L'ex-ministre de la Santé a la réputation d'être un négociateur impitoyable

Grimes l'emporte de justesse

MOUNT PEARL, T.-N. (PC) — L'ex-ministre de la Santé de Terre-Neuve, Roger Grimes, a été élu hier chef du Parti libéral de la province. Il remplacera le premier ministre démissionnaire Brian Tobin, qui est retourné l'automne dernier dans l'arène politique fédérale.

Lors du congrès au leadership qui avait lieu hier soir, M. Grimes a défilé, par seulement 14 voix au second tour de scrutin, l'ex-ministre des Pêcheries John Efford.

Il s'agit donc d'un autre premier ministre provincial à être élu par les seuls membres du parti, à la suite de la démission du chef.

Au Québec, le premier ministre Lucien Bouchard a annoncé en janvier qu'il quittera son poste dès que le Parti québécois lui aura trouvé un successeur. Le vice-premier ministre Bernard Landry est déjà en campagne.

Et il y a une semaine, en Saskatchewan, Lorne Calvert, un autre ex-ministre provincial de la Santé, a été élu chef du Nouveau Parti démocratique de la province. Il succédera bientôt au démissionnaire Roy Romanow à titre de premier ministre.

Des élections générales sont prévues au printemps en Colombie-Britannique et en Alberta. Le néo-démocrate Ujjal Dosanjh et le conservateur Ralph Klein devraient tenter de s'y faire réélire au poste de premier ministre.

Dès le départ de Brian Tobin il y a trois mois, John Grimes avait pris les devants dans la course à la direction et bénéficiait du soutien de l'establishment du parti.

Élu pour la première fois à la Chambre d'assemblée de Terre-Neuve en 1989, il a été adjoint parlementaire du premier ministre Clyde Wells avant d'entrer au cabinet ministériel, en 1991.

Depuis lors, John Grimes s'est forgé une réputation de travailleur infatigable qui ne craint pas les affrontements.

Durant le règne de Brian Tobin, il a dirigé plusieurs ministères difficiles, dont celui de l'Énergie à l'époque où son gouvernement négociait avec le géant du nickel Inco la mise en exploitation du gisement de Voisey's Bay, au Labrador.

Les pourparlers ont été rompus en janvier 2000, quand le premier ministre Tobin a exigé que la société minière s'engage, en échange d'un permis d'exploitation, à transformer à Terre-Neuve tout le minerai extrait.

Hier, John Grimes a affirmé que la position de la province resterait la même. En fait, le nouveau premier ministre est un négociateur impitoyable. Il a réduit les dépenses dans les soins de santé et a pris de front infirmières, enseignants et travailleurs sociaux.

Il a ensuite mené avec succès une campagne en faveur de la déconfectionnalisation des écoles.

M. Grimes n'entend pas déclencher d'élections générales avant 2003, ce qui lui laissera amplement le temps de se faire connaître et de peaufiner son image.

Avant d'entrer en politique, M. Grimes était enseignant et représentant syndical. Il a également dirigé l'Association des enseignants de Terre-Neuve.

CRISE DU HOMARD Des Micmacs de Listuguj poursuivent Ottawa

MONCTON, N.-B. (PC) — Le conflit qui avait éclaté l'été dernier au sujet de la pêche au homard dans la baie de Miramichi, au Nouveau-Brunswick, se retrouve devant les tribunaux.

La nation micmaque de Listuguj, en Gaspésie, a en effet déposé une poursuite contre le ministre fédéral des Pêches et Océans, cette semaine, en Cour du banc de la reine.

Dans la déclaration accompagnant cette poursuite, les plaignants affirment qu'à deux reprises, des agents des Pêches avaient eu recours à une force excessive contre les Rangers de Listuguj, force de maintien de la paix de la première nation québécoise.

Les Rangers avaient été invités sur la réserve de Burnt Church, au Nouveau-Brunswick, au plus fort de la crise du homard, l'été dernier. « Nous agissions de bonne foi, a déclaré Allison Metallic, à la tête de la nation Listuguj. Le MPO (ministère des Pêches et des Océans) savait que nous étions là pour nous assurer qu'il n'y ait aucune altercation entre les gens de Burnt Church et les agents fédéraux. »

Dans le texte de la poursuite déposée jeudi, l'avocat des autochtones, Bruno Roy, a indiqué que les Rangers étaient arrivés à Burnt Church le 14 août, et que les représentants fédéraux n'ignoraient aucunement qu'ils étaient là pour y faire respecter l'ordre.

Le 16 août, cependant, une embarcation du ministère a à plusieurs reprises heurté l'un des deux bateaux de la nation Listuguj, endommageant celui-ci tout en causant des blessures à deux Rangers, selon le texte de la poursuite. Et le 12 septembre, des agents du ministère ont aspergé de poivre de Cayenne et de gaz lacrymogène les occupants du deuxième navire des Rangers, avant de le faire chavirer.

Bien que la poursuite ne précise pas de montants, les plaignants réclament notamment une indemnité pour les dommages causés aux embarcations et les pertes de revenus subies par le Ranger Donald Barnaby, blessé lors des deux incidents, de même que des dommages pour douleur et souffrance.

Outre la nation de Listuguj, les plaignants sont Joseph Brisk, Sherman Isaac, Donald Barnaby et Brian Caplin.

Actrice en herbe



La petite Gwyneth Christoffel, cinq ans, répète sérieusement son texte avant de passer l'audition pour décrocher un rôle dans le prochain film de Kevin Spacey, « Shipping News ». Des centaines de petites filles ont ainsi défilé hier, à Halifax, devant des responsables de la distribution du film, dans l'espoir d'être choisies pour incarner le rôle de Bunny.

Le serment sur la Bible ne viole pas les droits des témoins

WINNIPEG — Le tribunal ne viole pas les droits des témoins en leur demandant de prêter serment sur la Bible, a conclu vendredi un juge de la cour provinciale du Manitoba. Une étudiante en droit de Winnipeg, venue en cour le mois dernier pour contester une contravention pour excès de vitesse, avait aussi contesté la validité du serment prêté en cour, une pratique vieille de plusieurs siècles. Selon Lori Jane Anderson, âgée de 43 ans, les témoins ne devraient pas être forcés de jurer sur la Bible ou de dévoiler leur autre religion — voire leur agnosticisme. Au Manitoba, les témoins peuvent prêter serment sur la Bible ou sur d'autres livres sacrés ou objets rituels — même une plume d'aigle. M^{me} Anderson soutient que le serment sur la Bible ne donne rien puisque les gens qui veulent mentir au tribunal le feront de toute façon. Elle croit qu'on devrait « jurer de dire toute la vérité, rien que la vérité », tout simplement, sans livre religieux ou objet rituel sous la paume. Son avocat, M^{re} John Skinner, a soutenu devant le juge que cette pratique peut en fait promouvoir le mensonge. « Il est contre-productif de faire jurer les gens sur des dieux auxquels ils ne croient pas. » Le juge Glenn Joyal a rejeté ces arguments. La loi, a-t-il conclu, est clairement destinée à promouvoir l'honnêteté sans obliger les témoins à faire acte public de foi. « Pour plusieurs, le serment sur la Bible ne signifie peut-être pas grand-chose. Mais pour plusieurs autres, c'est peut-être la façon la plus forte de démontrer leur engagement à dire la vérité », écrit-il. (PC)

Prague réinstaura le visa obligatoire pour les Canadiens

PRAGUE — La République tchèque réinstaura le visa obligatoire pour les citoyens canadiens, en réponse à des restrictions similaires adoptées par Ottawa à l'endroit des voyageurs tchèques. La mesure, annoncée la semaine dernière, sera en vigueur dès le 1^{er} avril. Les deux pays avaient de part et d'autre aboli les visas en octobre 1996. Mais, un an plus tard, le Canada a réinstauré cette mesure afin d'endiguer le flot de demandeurs d'asile en provenance de l'Europe de l'Est, principalement des Tziganes. « Pour nous, la meilleure option serait que l'on puisse voyager dans les deux directions sans visa », a dit Libor Roucek, porte-parole du gouvernement tchèque. Il a ajouté que les discussions entre les deux pays concer-

nant ce dossier sont dans l'impasse. Le Canada a déclaré qu'il songerait à abroger le visa obligatoire pour les voyageurs tchèques dès que leur pays sera devenu membre de l'Union européenne. (AP)

600 emplois à combler dans l'Armée

MONTRÉAL — Les unités de milice du 34^e Groupe-Brigade du Canada, à Montréal, offrent plus de 600 emplois à temps partiel. Une opération portes ouvertes se tient cette fin de semaine au Manège militaire de la Côte-des-Neiges pour informer les personnes intéressées. Les 14 unités, dont neuf sont situées sur l'île de Montréal, ont besoin de personnel. Il s'agit entre autres des unités de blindés, d'artillerie, de génie, d'infanterie et de médecine. (PC)

Défi boursier

INTERNET www.lesoleil.com

WATERHOUSE LE SOLEIL

Créez votre portefeuille fictif et courez la chance de gagner **6000 \$** en prix

Pour participer:
Inscrivez-vous maintenant sur le site www.lesoleil.com et créez un portefeuille fictif de 100 000\$ en achetant 6 titres parmi les titres sélectionnés du TSE.

POUR PARTICIPER
Vous devez faire vos choix pour le 2^e jeu

Le défi boursier comprend 3 jeux:

- 1^{er} jeu entre le 4 décembre et le 29 décembre 2000
- 2^e jeu entre le 29 janvier et le 23 février 2001
- 3^e jeu entre le 26 février et le 23 mars 2001

Au début de chaque jeu, le participant a un montant fictif de 100 000\$. Chaque jour, le participant peut connaître l'évolution de son portefeuille fictif et effectuer, s'il le désire, de nouvelles transactions.

À gagner pour chaque jeu:

- Une bourse de 1000\$: Meilleur classement
- Une bourse de 500\$: 2^e meilleur classement
- Une bourse de 250\$: 3^e meilleur classement
- Une bourse de 250\$: parmi un participant qui se sera classé entre la 4^e et la 100^e position.

Total de 2000\$ par mois.

Pour être admissibles au concours, les participants doivent absolument s'inscrire via le site Internet du Soleil www.lesoleil.com

Tous les détails et règlements du concours disponibles sur www.lesoleil.com

WATERHOUSE LE SOLEIL

MAGASIN EN LIGNE : www.millennium.com

millennium micro inc.
Bannière du millénaire

Pour commander ou configurer votre ordinateur, visitez notre site Internet www.millennium.com ou contactez-nous au 1-866-866-2210

ORDINATEUR ÉCLIPSE AMD ATHLON 1000 MHZ! **1499 \$**

- Carte-mère Gigabyte
- 128 mags PC 133
- Disque dur 30 Gb
- Moniteur 17"
- Carte vidéo TNT2 32 mags
- Haut parleur 200 watts
- CD Rom LG 52x
- Son 128 pci intégré
- Modem 56K
- Microsoft Millennium

GARANTIE 2 ANS
1 AN SUPPORT TÉLÉPHONIQUE

PIÈCES

Lecteur graveur Sony CD-RW 8x/4x/32x	185 \$
Moniteur Samtron 17"	229 \$
Mémoire SDRAM 128mo PC-133	76 \$

* Inclus dans chaque PC. Boîtier, clavier, lecteur 3"1/4, souris logitech wheel.
* Taxes, transport et manutention en sus.

CET ORDINATEUR EST EN MONTRE À CET ENDROIT

MICRO DATA
4825, 1^{re} Avenue
Charlesbourg (Québec) G1H 2T5
Téléphone : (418) 623-3073
Télécopieur : (418) 623-0463

MARIE-CHANTALE TOUPIN

La pin up vire au rock



«Au Québec, si tu ne provoques pas, si tu ne prends pas ta place, personne ne va te la donner. J'aime ça, je ne m'en cache pas», confie la jeune chanteuse.

■ TROIS-RIVIÈRES (PC) — Dire qu'elle regrette son premier album serait sans doute exagéré. Marie-Chantal Toupin ne semble pas être du genre à regretter quoi que ce soit. Elle serait davantage du genre à foncer droit devant, à vivre avec les conséquences de ses actes puis à foncer de nouveau.

C'est ainsi qu'après moult controverses et un succès pour le moins mitigé de son premier album, elle revient avec un disque.

Aujourd'hui, elle peut le dire : elle n'a pas fait alors ce dont elle avait envie. «C'est pas compliqué, mon ancien gérant, il voulait une nouvelle Mitsou.» Et Mitsou, elle n'est pas.

«J'aurais voulu faire du rock mais la compagnie de disques avait déjà France D'Amours, qui occupait ce créneau-là. Ils avaient d'autres projets en tête pour moi. Mais comme c'est très rare qu'on permette à une chanteuse d'enregistrer comme ça, sans même avoir présenté de démo, j'ai signé. Moi, ce que je voulais pardessus tout, c'est chanter et aujourd'hui, je suis reconnaissante parce qu'ils m'ont donné ma chance. Seulement, ils voulaient jouer l'image d'une fille innocente et *cute*. C'est dommage, ils ne sont pas tombés sur la bonne fille. J'ai quand même appris énormément», lance-t-elle du même souffle, pour ne pas qu'on se méprenne sur son état d'esprit.

Elle serait même prête à admettre que cette première expérience-là, avec l'album intitulé *Après tout*, a été déterminante pour son second, éponyme. «C'est bien beau vouloir chanter du rock, mais il faut quand même savoir plus précisément ce que tu vas enregistrer. L'expérience d'un premier album m'a certainement aidée.»

L'expérience de la controverse aussi, probablement. Son panneau publicitaire,

aux abords du pont Jacques-Cartier à Montréal, constituait déjà un indice de la personnalité de la chanteuse, qui

On pense à Marjo en écoutant son deuxième album, un album de rock lourd, pesant, carré

s'accommodait tant bien que mal du rôle qu'on voulait lui faire jouer.

Cette provocation en camisole grand format, c'est elle qui y tenait plus que ses patrons. Le regrette-t-elle? Pas vraiment. Elle regrette l'ampleur que ça a pris. Elle voulait provoquer, oui. Elle ne pensait pas que ça choquerait autant d'âmes sensibles. «Je ne pense pas que c'est le fait de la camisole révélatrice que je portais qui ait choqué autant; les filles en portent couramment. Ça, ça trace la limite jusqu'où je peux me dévêtir pour faire de la promotion. Mais, d'après moi, ce qui a choqué, c'est bien plus le "Regarde-moi dans les yeux" qui l'accompagnait. C'était comme si je prenais les gens pour des *nonos*; c'était carrément une provocation. Un gros clin d'œil où je leur faisais prendre conscience de ce qu'ils regardaient, de leur attitude. Au Québec, si tu ne provoques pas, si tu ne prends pas ta place, personne ne va te la donner. J'aime ça, je ne m'en cache pas.»

UN NOUVEL ALBUM

C'est l'incident qui lui a fait comprendre qu'elle ne voudrait pas

chanter ce premier album jusqu'à la fin de ses jours. Elle est donc allée voir ailleurs. Là où on l'a accueillie à bras ouverts, chez Disques Tox. «On travaille en équipe et ils croient vraiment en moi. Ils m'ont donné carte blanche. Ça, c'est rare. C'est pour quoi je me dis qu'il n'arrive jamais rien pour rien. L'album rock, je suis contente de le faire maintenant avec cette équipe-là. Ça tombe vraiment bien.»

Sorti à la mi-novembre, l'album a mis le nom de la chanteuse sur les palmarès pour la première fois depuis un an et demi. La radio joue des extraits. La comparaison avec le premier album est embêtante. «C'est comme un cheval *pis* un lapin», lance-t-elle. Si les deux produits sont foncièrement différents, la plus grosse différence est peut-être bien davantage chez la chanteuse elle-même.

Pour Marie-Chantal Toupin, les choses ont pris une toute autre allure. L'album est rock : lourd, pesant, carré. Toupin s'y donne avec ferveur. «Pour moi, chanter, c'est d'abord une question d'émotion. Je ne me vois pas chanter avec le gros sourire. Pour moi, chanter, c'est faire des grimaces. C'est ça qui passe dans le rock et c'est pour ça que j'y suis plus à l'aise. Je dois être très concentrée pour interpréter les chansons. De ce genre de concentration qui fait que tu vois le public devant toi mais, en même temps, tu ne le vois pas tellement tu es absorbée par l'interprétation. Tu vois le genre?»

On pense à Marjo en écoutant Marie-Chantal Toupin. À cause du style. Ce gros rock-là, on ne l'a pas entendu beaucoup de la part d'une femme au Québec. Toupin est fière de dire qu'elle a déjà rencontré Marjo et que celle-ci lui a dit à quel point la jeune

femme ressemble à ce qu'elle était, elle, au même âge. «Les gens l'avaient adoptée. Maintenant, Marjo préfère chanter du blues, elle n'est plus là dans le créneau rock. France D'Amours fait moins de rock pesant aussi. Ça laisse une place. Ça tombe bien.»

«Mais je n'ai pas fait l'album pour ressembler à quelqu'un d'autre ou pour prendre une place libre, je l'ai fait pour être conforme à moi-même. J'ai respecté ce que j'ai toujours chanté.» Il y a un autre défi dans tout ça. Celui de convaincre de son talent de chanteuse en atténuant l'impact de son image de pin up qui lui colle à la peau, comme la camisole de la fameuse photo publicitaire.

Toupin serait bien déconnectée de la réalité si elle ne l'admettait pas. D'autant qu'elle ne fait vraiment rien pour

Elle ne fait rien pour atténuer son image de pin-up.

La pochette de son album est placardée de photos d'elle plus suggestives et dénudées les unes que les autres

atténuer cette image. La pochette de son album est placardée de photos d'elle plus suggestives et dénudées les unes que les autres.

La chanteuse trouve que les photos sont sensuelles et ça lui plaît. «Pour moi, sexy, c'est vulgaire. Si j'avais été assise sur la moto les jambes *ben* écartées, ça aurait été vulgaire. Couchée sur la moto, en en suivant les courbes, c'est sensuel. Ça aurait pu faire une photo de revue de mode et j'aime ça», conclut-elle.

LE SOLEIL ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM

invitent 150 personnes à la grande première de

JULIETTE BINOCHÉ DANIEL AUTEUIL EMIR KUSTURICA

La Veuve de St-Pierre

Un film de PATRICE LECONTE

Version originale française

En collaboration avec CITE ROCK GLOBE 107.5 FM

Le 19 février 2001 à 19h00 au cinéma Cinéplex Odeon Saint-Foy

Pour participer, découpez le coupon ci-joint et postez-le à:

Concours La Veuve de St-Pierre, C.S.P. du Temple, C.P. S7125, Beauport, Québec G1E 7G3

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone (jour) _____ Téléphone (soir) _____

Le tirage des 75 laissez-passer doubles aura lieu le 12 février 2001. La valeur des prix est de 1 500 \$.

Règlements du concours disponibles chez Alliance Atlantis Vivafilm. Annonce sera publiée les 3, 4 et 5 février 2001.

www.famousplayers.com LES CINÉMAS FAMOUS PLAYERS

StarCité Ste-Foy TEL: 418-874-0255 1150, Blvd. Duplessis

15 FÉVRIER 1839 (G) 12:10 1:55 2:50 4:35 5:20 6:55 8:00 9:35 10:35

LE LIBERTIN (13+) Érotisme 1:15 4:10 7:35 10:25

VATEL (G) 12:15 3:15 6:45 9:30

TRAFIC (V.F.) (13+) 12:25 1:40 3:45 4:50 7:00 8:30 10:10

LA PROMESSE (13+) 12:45 3:25 7:10 9:50

O BROTHER, WHERE ART THOU? (G) 12:50 3:30 6:50 9:20

TRAFON En attente de classement 2:20 5:00 7:55 10:40

VALENTINE (13+) Violence, Horreur 12:30 2:45 5:10 7:40 10:25

102 DALMATIENS (V.F.) (G) 12:40 3:10 5:30

13 DAYS (G) 12:20 6:40

ANTITRUST (V.F.) (G) 12:35 3:40 7:25 10:15

CE QUE FEMME VEUT (G) 1:10 3:55 7:15 10:00

LE DON (13+) Violence 1:30 4:40 7:30 10:20

INDESTRUCTIBLE (G) 7:20 9:40

OMBRE DU VAMPIRE (G) 1:45 4:15 7:20 9:45

MALÉNA (V.F.) (13+) 8:10 10:30

SAVE THE LAST DANCE (G) 12:55 4:00 7:00 9:45

SNATCH (16+) 3:50 9:55

UN EMPEREUR NOUVEAU GENRE (G) Pour enfants 1:00 3:00 5:00

Les Galeries de la Capitale TEL: 418-628-2455 5401 boul. des Galeries

POMME ET CANNELLE (G) ven 7:10 9:10 sam, dim 1:10 3:10 5:10 7:10 9:10

ANTITRUST (V.F.) (G) ven 7:20 9:50 sam, dim 1:10 4:00 7:20 9:50

SAINT-VALENTIN (13+) Violence, horreur ven 7:30 9:45 sam, dim 1:00 3:15 5:15 7:30 9:45

CE QUE FEMME VEUT (G) ven 7:00 9:40 sam, dim 1:00 4:10 7:00 9:40

MISS PERSONNALITÉ (G) ven 7:15 9:45 sam, dim 1:00 3:30 7:15 9:45

102 DALMATIENS (V.F.) (G) sam, dim 1:40

LIMITE EXTREME (G) Déconseillé aux jeunes enfants ven 7:15 9:50 sam, dim 4:20 7:15 9:50

PREUVE DE VIE (13+) Violence ven 7:00 10:00 sam, dim 1:00 4:00 7:00 10:00

PAYEZ AU SUIVANT (G) ven 7:20 10:00 sam, dim 1:10 4:30 7:20 10:00

CHARLIE ET SES DRÔLES DE DAMES (G) ven 7:15 9:30 sam, dim 1:40 4:10 7:15 9:30

LE SIXIÈME JOUR (13+) Violence ven 7:00 9:50 sam, dim 1:10 4:20 7:00 9:50

HONNEUR À TOUT PRIX (G) ven 7:00 9:45 sam, dim 1:00 3:45 7:00 9:45

DDJONS ET DRAGONS (G) 7:10 9:35 sam, dim 1:30 4:10 7:10 9:35

GUIDE HORAIRES du 2^{eu} au 4^{eu}

© 2001 FAMOUS PLAYERS INC. Tous droits réservés

GAGNANT GOLDEN GLOBE MEILLEUR ACTEUR : GEORGE CLOONEY

FIGURE PARMI LES 10 MEILLEURS FILMS SUR PLUS DE 25 LISTES

DONT CELLES DU BOSTON HERALD • CHICAGO TRIBUNE • L.A. DAILY NEWS • SAN FRANCISCO EXAMINER • WASHINGTON POST

UN FILM DES FRÈRES COEN

O BROTHER, WHERE ART THOU?

(VERSION ORIGINALE ANGLAISE)

www.obrother.net

À L'AFFICHE! VERSION 0 ANIMÉE FAMOUS PLAYERS STARCITÉ STE-FOY SON DIGITAL THX CONSULTER LA PAGE HORAIRES CINÉMA DU JOURNAL

LE FILM N°1 AU CANADA!

Jennifer LOPEZ Matthew McCONAUGHEY

'Jennifer Lopez est intelligente et sexy. Aucun doute quant à son talent.'

Richard Corliss, TIMES MAGAZINE

'Simplement irrésistible! Lopez et McConaughey: un duo formidable.'

Mike Cahill, ACKERLEY GROUP TELEVISION

The WEDDING PLANNER

version originale anglaise

sony.com/theweddingplanner

À L'AFFICHE! CINÉPLEX ODEON STE-FOY VERSION ORIGINALE ANGLAISE SON DIGITAL CONSULTER LA CHRONIQUE CINÉMA DU JOURNAL

snatch

«LE FILM LE PLUS DIVERTISSANT DE L'ANNÉE.»

PREMIÈRE MAGAZINE

version originale anglaise

sony.com/snatch

Distribué par les films Columbia TriStar du Canada

À L'AFFICHE! VERSION ORIGINALE ANGLAISE STARCITÉ STE-FOY SON DIGITAL CONSULTER LA CHRONIQUE CINÉMA DU JOURNAL

UN FILM MERVEILLEUX! SEAN CONNERY EST ABSOLUMENT FANTASTIQUE!

SEAN CONNERY

À LA RENCONTRE DE FORRESTER

version originale anglaise

sony.com/findingforrester

À L'AFFICHE! CINÉPLEX ODEON STE-FOY CINÉPLEX ODEON BEAUPORT LES PROMENADES DE LEVIS CINÉMA LIDO CONSULTER LA CHRONIQUE CINÉMA DU JOURNAL SON DIGITAL

UNE COMÉDIE SANS COSTUMES DE GABRIEL AGHION

VINCENT PEREZ FANNY ARDANT MICHEL SERRAULT JOSIANE BALASKO

Le libertin

CHRISTIAN CHARMETANT • FRANÇOISE LEPINE • FRANÇOIS LALANDE • AUDREY TAUTOU • VAHINA GIOCANTE • BRUNO TODSCHINI • ARNAUD LEMAIRE • YANN DUFFAS

© ÉCRIT ET ADAPTÉ PAR ERIC ÉMAMANEL SCHMITT • GABRIEL AGHION (REALISATEUR) ERIC ÉMAMANEL SCHMITT (D'APRÈS LA PIÈCE DE ERIC ÉMAMANEL SCHMITT FAITE AVEC FÉLIX BOUQUET, MURIEL MURPHY, BRUNO COLLAIS EN FILM PRODUIT PAR GASPARD DE VINCIGUAC. PRODUCTEUR ASSOCIÉ PASCAL HEUZELOT. MACHA JEAN MARIE (DIRECTEUR D'ART) GABRIEL GERMAIN (DÉSIGNATEUR SCÉNARISTE) DAN WEIL. COSTUMES OLIVIER BERIO. SON BRIGITTE TAILLANDIER & VINCENT AMARÉ. MONTAGE L.L.C. BARNIER. SCÉNARIO SUZANNE DURRINGER. COORDINATEUR DE PRODUCTION PATRICK LANCELLOT. PRODUCTEUR DÉLÉGUÉ RAPHAËL COHEN. UNE CO-PRODUCTION DES CINÉMA FILMS • MUSA FILMS • TFI FILMS PRODUCTION • SANDY CONSTRUCTION PRODUCTION • IWS FILMS • WWW.LELIBERTIN.COM

UGC INTERNATIONAL TVR

À l'affiche! FAMOUS PLAYERS STARCITÉ STE-FOY LES PROMENADES DE LEVIS CINÉMA LIDO CONSULTER LA CHRONIQUE CINÉMA DU JOURNAL SON DIGITAL

Chmura acquitté



AP

Mark Chmura, l'ex-ailier rapproché des Packers de Green Bay, a été acquitté, hier soir, des accusations d'agression sexuelle au troisième degré portées contre lui. Il était aussi accusé d'avoir séduit une mineure. Les jurés ont délibéré pendant 2 heures et 15 minutes avant de rendre leur verdict. À l'annonce de la décision, Chmura s'est mis à pleurer. Une adolescente, employée comme gardienne d'enfant par Chmura, l'avait accusé de l'avoir entraînée dans une salle de bain pour la violer.

Océanic 2 / Sags 3

70 secondes fatales à Rimouski

CHICOUTIMI (LE QUOTIDIEN) — Les Saguenéens de Chicoutimi ne pouvaient pas mieux choisir le moment pour faire plaisir à leurs supporteurs. Hier soir, ils étaient 2172 amateurs à assister à leur victoire de 3-2 sur l'Océanic de Rimouski dans un match qui ne passera toutefois pas à l'histoire.

Les Saguenéens ont bien entrepris la rencontre en marquant un premier but après seulement 99 secondes de jeu par l'entremise de Sébastien Lucier, son 11^e de la saison. Moins de cinq minutes plus tard, pendant que les deux équipes évoluaient à court d'un homme, Jean-François Plourde y allait de son 14^e but de la saison pour Rimouski, trompant la vigilance de Dave Verville sur un lancer du revers. Puis, à 10:37, Plourde revenait à la charge avec son 15^e filet sur un lancer qui n'a donné aucune chance au portier des Sags.

En deuxième période, les deux équipes ont raté quelques belles occasions, mais ce sont surtout les Saguenéens qui ont été les plus menaçants. Mais, tout comme en première période, ils se sont butés au gardien Jonathan Pelletier qui cueillait allègrement les rondelles comme on cueille un fruit mûr. Lucier, sur une même séquence, aurait pu marquer au moins deux buts n'eût été du brio de l'ex-cerbère des Condors de Jonquière. Mais, déjà, dans l'entourage du Bleu et Blanc, on sentait que tout allait débloquer, que ce n'était qu'une question de temps.

Il aura fallu attendre la seconde moitié du troisième engagement pour finalement voir les Sags niveler les chances. Et c'est par l'entremise du défenseur Karl Saint-Pierre qu'ils l'ont fait grâce à un lancer voilé que Pelletier n'a jamais vu venir.

Soixante-dix secondes plus tard, Pierre-Alexandre Parenteau secouait les cordages pour donner les devants 3-2 à son équipe. Pour ce dernier, il s'agissait de son 18^e but de la saison.

À partir de ce moment-là, les Sags volaient littéralement sur la glace et peu s'en fallu pour qu'ils creusent l'écart qui les distançait de leurs rivaux. Même en retirant leur gardien avec quelques secondes à faire, l'Océanic n'est jamais parvenu à trouver le fond du filet. C'en était fait de la troupe de Guylain Raymond.

51 LANCERS

Les Saguenéens ont terminé leur soirée de travail avec 51 lancers contre 20 pour les visiteurs. En deux matchs, les gardiens de l'Océanic ont reçu pas moins de 118 lancers, de quoi leur donner une indigestion de caoutchouc!

Le match s'est déroulé sans rudesse excessive, l'officiel Éric Charron n'étant pas le plus occupé des hommes. Seul Daniel Petiquay et Jean-François Demers ont esquivé quelques pas de danse au second engagement.

EN BREF

En demi-finale

Les Gouverneurs de Sainte-Foy seront de la demi-finale de la classe AAA du Tournoi International de hockey midjet de Drummondville. Les hommes de Serge Beausoleil ont mérité cet honneur en défaisant 5-1 les Kings de Thunder Bay. Jean-Vincent Lachance, Dominic DeBlois, Patrice Bergeron, Marc-Antoine Pouliot et Olivier Pearson ont marqué pour Sainte-Foy, qui affrontera le collègue Charles-Lemoyne. François Laverdière défendait le filet des Gouverneurs. Il a fait face à 13 tirs. J.-F.T.

Gain facile du Garaga

Le Garaga de Saint-Georges a profité du passage du Dubé d'Asbestos dans ses murs pour se payer un pique-nique offensif dans un match de hockey semi-pro. Inspirée en attaque par Frédérique Vermette et Patrick Émond, qui ont chacun réussi un doublé, la formation beauceronne a mérité une victoire facile de 9-4. Carl Fleury (1-4) et Steve Tardif (0-4) ont aussi connu une bonne soirée en attaque. Les autres marqueurs du Garaga, qui a dirigé 63 tirs vers le filet adverse, ont été Martin Robitaille, Normand Nellis, Hugo Turcotte et Vincent Boucher. Le Fidéen Richard Gravel a obtenu deux buts et deux passes dans une cause perdante. C'est Mathieu Va-

chon qui a commencé la rencontre devant la cage du Saint-Georges. En 40 minutes, il a reçu 14 tirs et donné deux buts. Blessé à l'aîne, il a été remplacé par Guy Moore en troisième. Celui-ci a concédé deux filets sur 10 tirs. J.-F.T.

Deux victoires des Titans

Les hockeyeuses des Titans de Limoilou ne sont plus qu'à une victoire de la finale du Erie Valentine Tournoi disputé en Pennsylvanie. Hier, elles ont gagné 4 à 0 face à Guilmore Knight Academy et 17 à 1 contre Syracuse. Les protégées de Patrick Kelly devront maintenant vaincre les Lions d'Erie. Jusqu'ici, Stéphanie Bourbeau, Patricia Gagnon et Julie Poulin ont été les meilleures en attaque pour les Titans. J.-F.T.

Championnat universitaire de ski

Louis-Simon Roy-Turcotte, du Rouge et Or de l'Université Laval, s'est distingué lors du slalom géant disputé au mont Orignal dans le cadre du circuit universitaire de ski alpin. Il a mérité le bronze. Du côté féminin, Sylvie Poucholle a réalisé la meilleure performance du Rouge et Or avec une 7^e place. La compétition se poursuit aujourd'hui. J.-F.T.

LE SOLEIL



LES REMPARTS DE QUÉBEC

REÇOIVENT

LE DRAKKAR DE BAIE-COMEAU

LE DIMANCHE 4 FÉVRIER

16h00




Informations / Réservations:

691-7211

(1-800-900-SHOW)

www.remparts.qc.ca

PRIX DES BILLETS LOGES

4\$ (ENFANTS)

À PARTIR DE 10\$ (ADULTES)

Stationnement du Colisée Pepsi GRATUIT

PLACE AUX ENFANTS ET MERCI À NOS GÉNÉREUX PARTENAIRES




410 enfants déjà sélectionnés et accompagnés de leurs parents assisteront au match gratuitement.